

# CONSEIL D'ADMINISTRATION TÉLÉPHONE OUVERT AUX PRÉSIDENTS DE LIGUES

**VENREDI 19 JUIN 2020 - 17 H 30**

<b>Membres présents</b>	BAUDRAND Jacky, BIGOT Pierre, BOISSIERE Daniel, BUNIET Jean-Michel, CHABANNES Emmanuel, COURPRON Alain, CORDIER Yves, DINANE Félix, DUCHATEAU Olivier, DUPONT Anne-Charlotte, DUTHILLEUL Jean-Paul, EXBRAYAT Michel, FRIZZA Dominique, GAUTHIER Jean-Jacques, GEFFROY Christine, GODEL Pascal, GOSSE Cédric, GROSSETETE Catherine, GROSSETETE Jean-Marc, LAPARADE Jacques, LEGRAND Christophe, LENORMANT Anne Cécile, LOUISE Axel, LESCURE Philippe, MAIRE Denis, MANTELLI Thomas, MAIRE Denis, MARET Bénédicte, MONSERAT Michelle, MOUSSEL René, OREGGIA Gerard, POMPIERE Pascale, PORCHER Patrick, PY Alexandre, SAEZ Eric, SERRANO Didier, SIMON Hervé, SOIN Patrick, VIDIL Andrée
<b>Invités à titre consultatif</b>	MAZE Benjamin,
<b>Absents/ excusés</b>	BOURON Luc, DIZIER Séverine, MEUNIER Eric, MEYER Bertrand.

\*\*\*\*\*

Conformément aux dispositions prévues par les statuts fédéraux adoptés par l'AGE du 28 octobre 2017 :

- 2.3.1.3.3. *Le Conseil d'Administration est présidé par le Président de la F.F.TRI. et ne délibère valablement que si le tiers au moins de ses membres est présent.*
- 2.3.1.3.4. *Le Conseil d'Administration délibère, sauf dispositions particulières, à la majorité des présents. En cas de partage, la voix du Président est prépondérante.*
- 2.3.1.2.5. *Les fonctions des administrateurs prennent fin :*  
(...)  
  - *Par anticipation de manière individuelle :*  
(...)  
*Lorsque l'intéressé ne remplit plus les conditions d'éligibilité applicables ;*  
*Si l'intéressé a, sans excuse valable, manqué trois séances consécutives du Conseil d'Administration de la F.F.TRI..*  
*Dans ces conditions, et hors cas de décès mettant automatiquement fin au mandat, il est déchu de son mandat par constat du Conseil d'Administration.*

Plus du tiers des membres du Conseil d'Administration (CA) étant présent, le Président ouvre la séance et souhaite la bienvenue aux participants. Il confie la parole à Pierre BIGOT, Secrétaire Général.

\*\*\*\*\*

<b>1 Décision à prendre :</b>	<b>2</b>
1.1 Date et organisation AG	2
1.2 Date et organisation AG Élective	4
<b>2 Point d'informations / Questions diverses :</b>	<b>5</b>
2.1 Déconfinement siège fédéral	5
2.2 Désignation sport manager Paris 2024	6
2.3 Journée Olympique 2020	6
2.4 Questions diverses	8

## **1 Décision à prendre :**

### **1.1 Date et organisation AG**

Suite au Bureau Exécutif du mercredi 15 juin 2020, celui ci a souhaité proposer de nouveau un vote sur la mise en place de l'AG physique de fin septembre 2020.

Pour rappel, voici la décision prise par le Conseil d'Administration du 14 avril 2020.

***“Le Conseil d'Administration, à la majorité, a décidé de reporter l'assemblée générale au 26 septembre 2020 (13 voix, pour, 12 voix contre). Au regard des circonstances exceptionnelles et du cas de force majeure, les Ligues Régionales pourront déroger à leurs statuts et les statuts fédéraux et donc tenir l'assemblée générale au plus tard 7 jours révolus avant celle de la Fédération (26 septembre 2020).”***

Pierre Bigot évoque les différentes raisons qui ont conduit le Bureau Exécutif à proposer une modification de date et de forme.

1. La question de validité de l'AG physique se pose puisque le vote par correspondance est interdit par les statuts dans le cas d'une AG physique
2. Si le quorum n'était pas réuni, il ne sera plus possible de faire une AG 15 jours après comme l'impose les statuts de la Fédération. L'assemblée générale qui valide les comptes doit se tenir avant le 30 septembre 2020. (Ordonnance du 2020-318 du 25 mars 2020). Une AG après le 30 septembre, pourrait être judiciairement invalidée.
3. Au regard des règles de distanciation, l'hôtel du Département de la Drôme nous a informé le 03 juin que la salle mise à disposition pour tenir l'AG le samedi ne pouvait contenir que 70 personnes (200 personnes initialement).
4. Plusieurs études montrent un risque de 2<sup>ème</sup> vague de Covid 19 dès Septembre 2020.
5. Faire une AG après le lancement de la saison sportive engendre une problématique sur un vote des coûts 2021. Les coûts 2021 seraient adoptés le 26 septembre alors que la nouvelle saison démarre dès le 1er septembre.

Plusieurs membres du CA souhaitent intervenir :

Jean Marc Grossetete souligne qu'il ne voit pas de points majeurs qui incitent au changement de date et précise que la ligue Auvergne Rhône Alpes ne pourra pas participer à l'AG fédérale compte tenu du fait que la ligue n'a pas tenu sa propre AG.

Alain Courpron précise que les représentants de clubs sont élus jusqu'à la prochaine AG de la ligue et que ce seront donc les mêmes représentants des clubs élus au premier trimestre 2019 pour la ligue Auvergne Rhône Alpes. Il n'y a donc pas bien heureusement de déficit démocratique. Il considère que 2020 est une année ainsi qu'une situation exceptionnelles qui conduisent à faire, de facto, une AG dématérialisée. Il rappelle que la F.F.TRI. a prévu à minima une perte de 200 k€ et que cette solution dématérialisée apporterait un bel exemple d'économie vis-à-vis de nos territoires. Par ailleurs, il précise que voter les coûts fin septembre est très risqué. Il partage également les craintes de Pierre Bigot sur le risque sanitaire. Il termine en remerciant les organisateurs de l'AG de Valence en estimant que ce n'est que partie remise.

Catherine Grossetete demande s'il est légal de tenir une AG en septembre pour la Ligue Auvergne Rhône Alpes si la fédération tenait son AG dématérialisée en juillet. Pierre Bigot répond que oui, a priori mais va faire valider juridiquement ce point.

Benedict Maret indique ne pas comprendre pourquoi demander au CA de revoter la date de l'AG et pose la question donc de la légitimité de cette demande.

Philippe Lescure répond qu'il arrive, compte tenu des informations qui se succèdent depuis le premier vote que le sujet soit re-examiné afin d'être en parfaite corrélation avec les préconisations et obligations gouvernementales. Concernant la ligue Auvergne Rhône Alpes, il précise que des pistes de solutions sont à l'étude.

Hervé Simon demande pourquoi le vote à distance n'est pas possible en septembre. Pierre Bigot précise l'ordonnance publiée par le gouvernement et la date limite qui est le 31 juillet 2020.

Emmanuel Chabannes ne comprend pas pourquoi il faut changer d'avis et estime que si la question est posé il s'agit surtout de réfléchir à une réduction de coûts, mais dans ce cas, il y a aussi d'autres évènements comme le grand prix qui peuvent être annulés.

Jean-Michel Buniet rappelle qu'une association doit faire preuve d'expression démocratique et que ne pas tenir d'AG physique est un problème car la rencontre physique est importante.

Gérard Oreggia précise qu'il n'y a selon lui pas d'éléments nouveaux, mais que cela mérite réflexion. Il tient à souligner que la ligue PACA sera en congés à cette date et interroge sur le risque de ne pas avoir le quorum.

Pierre Bigot répond que des risques existent pour les deux dates, juillet ou septembre, et qu'il est important que le Conseil d'Administration ait l'ensemble des informations afin de prendre la bonne décision. Il n'y a pas de solution idéale.

Denis Maire cite l'exemple des AGs Cros et autres réunions régionales dématérialisée au sein de sa région, avec des records de quorum et ne voit donc pas de freins à l'organisation d'une AG fédérale dématérialisée.

Les membres du Conseil d'Administration votent :

❖ **sur le type d'AG et la date :**

- 11 "Pour" une AG PHYSIQUE le 26 septembre 2020
- 17 "Pour" une AG DÉMATÉRIALISÉE le 25 juillet 2020
- 1 "Abstention"

**L'Assemblée générale se tiendra donc le 25 juillet 2020 sous forme dématérialisée.**

## **1.2 Date et organisation AG Élective**

En fonction des votes enregistrés sur le point précédent, il est proposé aux membres du CA de se prononcer sur la date de l'Assemblée Générale Elective :

- 12 décembre 2020
- fin mars 2021

Jean-Michel Buniet souhaite rester sur la date du 27 mars 2021 afin de minimiser les coûts.

Andrée Vidil considère qu'avec une AG dématérialisée en juillet, il convient de faire l'AG électorale en décembre 2020.

Dominique Frizza précise que les périodes électorales sont des périodes avec peu de décision. Ces périodes sont compliquées. Il fait observer qu'il y a des candidats déclarés au BE et pense qu'il serait bien qu'ils démissionnent. Il souhaite une AG en décembre 2020 pour ne pas perdre de temps.

Bénédict Maret demande comment un candidat peut-il se déclarer et faire campagne si il n'y a pas de réunions physiques.

Philippe Lescure précise que dans les deux cas, les candidats sont invités à une présentation de 15 minutes en AG.

Bénédict Maret estime que si les personnes se voient avant cela permet de faire la campagne. Maintenant il n'y a plus aucune solution de faire campagne.

Philippe Lescure tient à rappeler que le Conseil d'Administration n'est pas un moment de campagne pour les candidats. Chaque candidat fait sa propre campagne.

Bénédict Maret précise que le Conseil d'Administration a déjà voté cette décision mais Philippe Lescure rappelle qu'il s'agissait d'un vote de principe et non de décision.

Andrée Vidil intervient : les campagnes des candidats ne sont pas payées par la fédération.

Eric Saez intervient : "le Conseil d'Administration est là pour étudier et travailler, pas pour faire campagne. Plus vite la nouvelle équipe est en place, plus vite cela va permettre à l'équipe de se mettre en place."

Jacky Baudrand précise que seul l'intérêt général doit prévaloir, et est favorable à la tenue d'une AG en décembre afin de bien préparer la saison.

Emmanuel Chabannes souhaite avant tout parler de l'intérêt général. "On parle de campagne, il a t il des candidats, des élus ? Les clubs sont ils informés de candidats ? Non ? Il n'y a pas de campagne et de débat d'idées. En 2019, nous avons validé une Assemblée Générale en décembre car c'était une obligation dictée par le ministère. L'équipe actuelle travaille et continue à travailler. Je suis pour un débat démocratique, et donc pour une Assemblée Générale en Mars, c'est l'intérêt de la fédération. A chaque candidat de mettre un route leur campagne."

Didier Serrano estime qu'il reste 6 mois ce qui est non négligeable. "Je pense qu'il ne faut pas faire un parallèle avec la précédente décision comme l'a dit Jean Michel. Il s'agit d'un transfert des coûts."

Dominique Frizza intervient : "Les représentants des ligues sont parfaitement au faits. Je demande l'avis du DTN. Je pense qu'il est important d'avoir au plus vite une équipe en place pour l'olympiade au regard des enjeux et de ma lecture technique. Il est important de mettre en place les équipes Paris 2024 le plus tôt possible."

Cédric Gosse intervient ; "Je me suis déjà positionné au mois de décembre. Je réfléchis dans l'intérêt fédéral. Le président a travaillé 20 ans dans une continuité. C'est une nouvelle équipe, c'est un tournant inédit. La nouvelle équipe a besoin de temps pour se mettre en place. Dans ce cadre là, la mise en place dès janvier est une bonne chose."

Gérard Oreggia : "Il faut être cohérent. Ne faisons pas la girouette. Il faut la maintenir car elle nous a été imposée par le Ministère. L'équipe partante devra se justifier en mars dans tous les cas. Malgré tout, je souhaite maintenir décembre."

#### **Les membres du Conseil d'Administration votent :**

##### **◆ Date AG Elective :**

- 17 "Pour" le 12 décembre 2020
- 10 "Pour" mars 2021
- 2 "Abstentions"

**L'Assemblée Générale Elective se tiendra donc le 12 décembre 2020.**

## **2 Point d'informations / Questions diverses :**

### **2.1 Déconfinement siège fédéral**

En accord avec l'équipe médicale et l'inspection du travail, une procédure de protection au travail est en vigueur au siège fédéral

**Dès le 1er juillet 2020 :**

- Les salariés pourront réintégrer le siège fédéral sur la base du volontariat et de manière organisée.
- Le temps de travail est de nouveau à 100%.

#### **Jusqu'au 1er septembre 2020 minimum :**

- L'accès au siège est strictement réservé au personnel fédéral.
- Il n'est pas possible d'accueillir et d'organiser des réunions physiques avec des personnes extérieures ou d'accueillir les élus jusqu'au 1er Septembre.

#### **Au 1er septembre 2020 :**

- Retour obligatoire de l'ensemble des salariés au siège fédéral à 100 %

Alexandre PY précise "un mail sera prochainement adressé aux ligues, clubs et organisateurs sur les règles de pratique des épreuves sportives.

Pierre Bigot précise que la phase 1 pourrait bientôt passer en phase 2 mais aussi revenir en phase en 1 en fonction des évolutions de la crise.

## **2.2 Désignation sport manager Paris 2024**

Philippe Lescure informe les membres du Conseil d'Administration que Dominique Frizza est nommé Sport Manager Triathlon pour le compte des Jeux Olympiques de Paris 2024.

## **2.3 Journée Olympique 2020**

Comme chaque année, le Ministère des Sports en lien avec le CNOSF organisent la Journée Olympique. La Journée olympique est une action de mobilisation autour des valeurs olympiques et sportives à destination du grand public, des licenciés, du public scolaire et des centres de loisirs. Elle peut être organisée dans les territoires, autour du 23 juin... Au fil des années, cette manifestation a pris, en France, plusieurs formes, impliquant au niveau national ou territorial, CROS, CDOS, CTOS, fédérations, clubs...

Le concept de la Journée Olympique ne se limite plus aujourd'hui à la seule organisation d'une course grand public. Il se décline au contraire au travers d'activités proposées au plus grand nombre : activités physiques et sportives, ateliers de travaux manuels ou culturels, conférences, démonstrations sportives, rencontres avec des athlètes ayant participé aux Jeux Olympiques.

Organiser la Journée olympique consiste à mettre en place une opération festive et visuelle articulée autour d'animations reprenant le concept du CIO « Bouger, Apprendre, Découvrir »

- Activités sportives (dont course)
- Activités culturelles
- Activités à caractère éducatif (valeurs sociales et sociétales, sensibilisation bien-être/santé, citoyenneté).

#### **Le contexte 2020**

- Le situation sanitaire traversée par notre pays ne permet pas d'envisager l'organisation d'évènements rassemblant du grand public/des scolaires

- ❑ L'appel à projets Journée olympique/Fête du Sport a été reporté
  - ❑ Pas de labellisation de projet le 23 juin
  - ❑ Report de l'enveloppe financière
- ❑ Malgré le contexte, le CNOSF souhaite faire vivre cette journée, auprès du plus grand nombre, de façon numérique, dans le respect du cadre de la Journée olympique et des règles sanitaires

## Le concept 2020

- ❑ Développement d'une animation digitale durant la semaine du 22 au 26 juin afin de célébrer la Journée Olympique 2020
- ❑ Le fil rouge des contenus proposés durant cette semaine sera les valeurs Olympiques : Excellence, Respect et Amitié.
- ❑ Cibles :
  - Grand public
  - Scolaires
  - Mouvement sportif
- ❑ Les acteurs à engager/prendre en compte pour le développement du projet :
  - CIO
  - USEP, UNSS, UGSEL
  - Fédérations
  - Athlètes jeunes et seniors
  - CROS, CDOS et CTOS
  - Grand public

### Planification des activations



### Le rôle des fédérations

- ① **Participer** à titre institutionnel et individuel aux activations mises en œuvre par le CNOSF
  - Mise en avant des salariés et des bénévoles
  - Course de 2024
- ② **Mobiliser** les acteurs de son territoire (ligues/comités)

③ **Relayer** les contenus mis à disposition et diffusés par le CNOSF tout au long de la semaine.

## **2.4 Questions diverses**

Alexandre PY informe les membres du Conseil d'Administration de l'annulation de l'épreuve de La Baule.

Benjamin MAZE souligne que nous sommes en attente des informations du ministère, qui lui même attend les informations et la conduite à tenir du conseil de défense. Le 22 juin la situation devrait être clarifiée.

Eric SAEZ précise que les championnats de France Jeunes se tiendront toujours à la même date.

Dominique Frizza remercie les Présidents de ligues régionales qui ont bien voulu répondre au questionnaire sur les sites d'entraînement pré olympiques.

Le Président LESCURE clôture la séance et remercie les membres du Conseil d'Administration pour leur participation.

\*\*\*\*\*

**Philippe LESCURE**  
*Président*

**Pierre BIGOT**  
*Secrétaire Général*